

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1740

19 juillet 2013

### SOMMAIRE

Agadi S.A. ....	83492	LSF6 European Debt Accumulation S.à r.l. ....	83480
ALL Diffusion S.à r.l. ....	83499	Ludi S.A. ....	83480
AMO Holding 11 S.A. ....	83518	Lugor S.à r.l. ....	83479
AMO Holding 17 S.à r.l. ....	83497	Luxcommunication S.A. ....	83480
Amphar Technological Systems S.A. ....	83474	Luxglobal Investments S.A. ....	83481
Anciens Etablissements CLOOS & KRAUS S.à r.l., successeurs LANNERS et SIEBE- NALLER ....	83482	Luxpar Invest SCA ....	83481
Araich Limited S.A. ....	83481	LUX PPGS S.C.I. ....	83490
Bilbao HoldCo S.à r.l. ....	83502	Mahé Investments S.à r.l. ....	83481
Buchler SCI ....	83516	Mahé Investments S.à r.l. ....	83482
Falcon Fund SICAV ....	83484	MDC-SC Holdings S.à r.l. ....	83476
Farrington Fund II ....	83486	MDC-V Holdings S.à r.l. ....	83477
Fidare ....	83487	Melange Corporation S.à r.l. ....	83482
Fideurope ....	83489	Melange Corporation S.à r.l. ....	83520
Henderson Lutra Fund ....	83483	M.F.L. S.A. ....	83488
Ideal Standard International Holding ....	83474	MGTX International S.à r.l. ....	83479
IMMO 73 S.à r.l. ....	83474	Micros Fidelio International Limited ....	83483
INOVAMAIS, Succursale de Luxembourg .....	83486	Micros Fidelio International Limited ....	83483
Insurance Market Research S.A. ....	83487	Micros Fidelio International Limited ....	83482
Intellego A.s.b.l. ....	83474	Monterey Finance Sàrl ....	83488
IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l. .....	83476	Morgan Stanley Derivative Products Glo- bal S.à r.l. ....	83475
Jacadi Luxe S.à r.l. ....	83484	Morgan Stanley Derivative Products (Lu- xembourg) S.à r.l. ....	83475
Kerla ....	83476	Morgan Stanley Luxembourg Equity Hol- dings S.à r.l. ....	83488
Knight Estate Management S.A. ....	83485	Muse Holdings S.à r.l. ....	83520
Landshut S.à r.l. ....	83475	Nachhaltig OP ....	83478
Langenhorn S.à r.l. ....	83475	NoMachine S.à r.l. ....	83478
La Table d'Emile S.à r.l. ....	83489	Norbord S.à r.l. ....	83478
LBBW Luxembourg S.A. ....	83480	Omnia Logistik s.à r.l. ....	83479
Legal Audit S.à r.l. ....	83476	Partner in Life S.A. ....	83477
Libertas Invest 1 S.A. ....	83475	Portilla S.A. ....	83485
Lion/Niagara Luxembourg II ....	83477	PromoTwo S.à r.l. ....	83478
Lombard Odier Funds (Europe) S.A. ....	83477		
Loran Télécommunications S.A. ....	83479		

**Ideal Standard International Holding, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 131.260.

En date du 6 mai 2013, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- Renouveler les mandats de gérant de Monsieur Gary Cleaver, Monsieur Walid Sarkis et Monsieur Steven Barnes pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013072759/13.

(130090060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**IMMO 73 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 158.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMMO 73 S.à r.l.

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013072772/12.

(130089646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Intellego A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4437 Soleuvre, 80, rue de Differdange.  
R.C.S. Luxembourg F 7.747.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mille treize, le 30 mai.

Suite à une longue non-activité de l'A.s.b.l. les membres ont décidé à l'unanimité, et en conformité avec les statuts de celle-ci, que l'A.s.b.l. est dissoute.

La liquidation est à considérer comme clôturée, l'A.s.b.l. ne détenant aucun actif et n'étant redevable d'aucun passif.

Référence de publication: 2013072782/12.

(130090106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Amphar Technological Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 66, avenue Marie-Adélaïde.  
R.C.S. Luxembourg B 155.293.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2013*

En date du 25 janvier 2013, l'assemblée générale des actionnaires a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée a décidé de fixer avec effet immédiat le siège social de la Société au L-2128 Luxembourg, 66, avenue Marie Adélaïde.

- L'assemblée a décidé de prendre acte de la démission de Monsieur Laurent RECHT de son poste d'administrateur unique.

- L'assemblée a décidé de nommer en qualité d'administrateur unique, en remplacement de l'administrateur unique démissionnaire, Monsieur Gérard GUILLAUME, né le 22 juillet 1943 à Le Havre, France, demeurant à F-94100 Saint-Maur-des-Fossés, 3, place Garibaldi, son mandat prenant fin à l'issue l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013073265/17.

(130090305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

---

**Landshut S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.197.

Il a été porté à la connaissance de la Société que son actionnaire unique, CS German Retail N°1 S.à r.l., immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand Duché de Luxembourg sous le numéro RCS B128614, a changé de siège et est aujourd'hui établi à 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Il a été également porté à la connaissance de la Société que Monsieur James Richard, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle. Il réside aujourd'hui à 33 Margaret Street, W1G 0JD Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013072826/14.

(130089752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Langenhorn S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.424.

Il a été porté à la connaissance de la Société que son actionnaire unique, CS German Retail N°1 S.à r.l., immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand Duché de Luxembourg sous le numéro RCS B128614, a changé de siège et est aujourd'hui établi à 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Il a été également porté à la connaissance de la Société que Monsieur James Richard, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle. Il réside aujourd'hui à 33 Margaret Street, W1G 0JD Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013072828/14.

(130089796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Morgan Stanley Derivative Products Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Morgan Stanley Derivative Products (Luxembourg) S.à r.l.).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 136.764.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 10 janvier 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 février 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013072881/14.

(130089617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Libertas Invest 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.849.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIBERTAS INVEST 1 S.A.

HOLLMANN Helmut Heinrich / STEINMETZ Michael

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2013072832/12.

(130089446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Legal Audit S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 52.406.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013072831/14.

(130090073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Kerla, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 115.392.

*Extrait du procès-verbal des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 15 mars 2013.*

A l'unanimité, le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg vers le 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 mars 2013.

Pour avis sincère et conforme  
Pour Kerla S.A.  
Paddock Corporate Services

Référence de publication: 2013072815/14.

(130089315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 136.171.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société  
Un mandataire

Référence de publication: 2013072787/12.

(130089921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**MDC-SC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 113.743.

En date du 29 mai 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Ivo Hemelraad en tant que gérant B, est acceptée avec immédiat.
- Madame Barbara Neuerburg, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant B avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 4 juin 2013.

Référence de publication: 2013072901/14.

(130089403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**MDC-V Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 894.900,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 142.336.

En date du 29 mai 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Ivo Hemelraad en tant que gérant B, est acceptée avec immédiat.
- Madame Barbara Neuerburg, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant B avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 4 juin 2013.

Référence de publication: 2013072902/14.

(130089450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

**Partner in Life S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 9, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 84.256.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013072971/14.

(130090071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

**Lion/Niagara Luxembourg II, Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 205.404,63.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.652.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2013.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013072833/13.

(130089954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

**Lombard Odier Funds (Europe) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 152.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lombard Odier Funds (Europe) S.A.

Alexandre Meyer

*Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2013072837/12.

(130089462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

**NoMachine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 21, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 171.704.

En date du 31 Mai 2013, l'Associé Unique de la Société a pris la décision suivante:

- Nomination de Monsieur Gaspard Tripi au poste de gérant technique avec effet au 19 avril 2013, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NoMachine S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013072941/15.

(130090214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

**Nachhaltig OP, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 165.031.

Herr Thomas Gambert, Anschrift: 5, Oberer Saum, D-86444 Affing, Herr Thomas Laux, Anschrift: 4, Unter Sachsenhausen, D-50667 Köln sowie Herr Oliver Fischer, Anschrift: 58, Talstrasse, CH-8001 Zürich, wurden mit Wirkung zum 22. Mai 2013 bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 zu Verwaltungsratsmitgliedern ernannt.

Mit Wirkung zum 22. Mai 2013 wurde KPMG Luxembourg S.à r.l., 9 Allée Scheffer, 2520 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer für die Dauer eines Jahres bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 gewählt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg.

Référence de publication: 2013072934/14.

(130089391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

**Norbord S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 165.161.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 janvier 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 février 2013.

Francis KESSELER

*NOTAIRE*

Référence de publication: 2013072939/13.

(130089629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

**PromoTwo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 174.975.

Il résulte du transfert de parts réalisé en date du 06 mai 2013 que Yucca Partners L.P., transfère toute les parts sociales de classe A (1,312,550) et toutes les parts sociales de classe B (7,235,881) qu'elle détient dans la Société à Yucca (Jersey) SLP, une société à responsabilité limitée, enregistrée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 13, ayant son siège social au 1, Seaton Place, St Helier, JE2 3 QL Jersey.

Luxembourg, le 05 juin 2013.

Référence de publication: 2013072984/12.

(130090017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

**Loran Télécommunications S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 75.228.

—  
*Extrait du procès-verbal des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 19 mars 2013.*

A l'unanimité, le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg vers le 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 mars 2013.

Pour avis sincère et conforme

*Pour Loran Telecommunications S.A.*

Paddock Corporate Services

Référence de publication: 2013072838/14.

(130089307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Lugor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 102.873.

—  
*Extrait de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue à Bertrange le 02 avril 2013*

*Résolution unique*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 177 rue de Luxembourg L-8077 BERTRANGE.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

*POUR L'ASSEMBLEE GENERALE*

Signatures

Référence de publication: 2013072856/13.

(130089696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**MGTX International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 122.466.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013072914/11.

(130089567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Omnia Logistik s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4417 Soleuvre, 22, rue Belle-Vue.  
R.C.S. Luxembourg B 157.136.

—  
*Procès-verbal (décision des associés du 03.06.2013)*

L'an deux mil treize, le 6 juin à Soleuvre,

Monsieur Luca DEFENDI et Monsieur Manuel MICOLINO, agissant en leur qualité d'associés de la société référencée ci-dessus, déclare prendre la décision suivante:

*Première et unique décision*

Transfert du siège social de la société au 22, rue Belle-Vue L-4417 Soleuvre.

De ceci, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associées.

Luca DEFENDI / Manuel MICOLINO.

Référence de publication: 2013072964/16.

(130089543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**LSF6 European Debt Accumulation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 142.936.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions des associés de la Société prises en date du 15 mai 2013 que:  
- Ernst & Young S.A, 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, R.C.S. Luxembourg n° B47771 a été nommé comme réviseur d'entreprise agréé de la Société pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013.

*Conseil de gérance de la Société:*

- M. Michael Duke Thomson, résidant professionnellement au 2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis d'Amérique, Gérant A.
- M. Philippe Detournay, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Gérant A.
- M. Philippe Jusseau, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Gérant A.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013072853/19.

(130089521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Ludi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 147.065.

—  
*Extrait de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Bertrange le 02 avril 2013*

*Résolution unique*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 177 rue de Luxembourg L-8077 BERTRANGE.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*POUR L'ASSEMBLEE GENERALE*

*Signatures*

Référence de publication: 2013072855/13.

(130089627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**LBBW Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 15.585.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dr. Stefan Grabowsky / Roby Haas

*Managing Director, CEO / Managing Director*

Référence de publication: 2013072844/11.

(130089736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Luxcommunication S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7780 Bissen, 4, route de Mersch.  
R.C.S. Luxembourg B 29.793.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thomas Lentz

*Commissaire aux Comptes*

Référence de publication: 2013072862/11.

(130089878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Luxglobal Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 92.475.

—  
Veillez noter que la société anonyme H.R.T. Révision S.A., R.C.S. Luxembourg B 51238 a désormais son siège social à L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

Luxembourg, le 04.06.2013.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour LUXGLOBAL INVESTMENTS S.A.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013072864/13.

(130089570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Luxpar Invest SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 28, Gédigerweeg.  
R.C.S. Luxembourg B 170.242.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 mai 2013.

Pour la société  
Anja HOLTZ  
Le notaire

Référence de publication: 2013072866/13.

(130090031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Mahé Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 155.595.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Mahé Investments S.à r.l.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013072870/11.

(130089590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Araich Limited S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 63.621.

—  
*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 03 juin 2013*

- Monsieur Olivier BEAUDOUL, né le 26 juin 1983 à Charleroi, Belgique, et résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Mademoiselle Noëlle PICCIONE, démissionnaire, avec effet immédiat. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Fait à Luxembourg, le 03 juin 2013.

Certifié sincère et conforme  
ARAICH LIMITED S.A.  
Signatures  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013073269/17.

(130090511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

---

**Mahé Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 155.595.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 5 juin 2013*

1. M. Xavier SOULARD a démissionné de son mandat de gérant B.
2. Le nombre des gérants a été diminué de cinq (5) à quatre (4).

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Mahé Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013072871/14.

(130089594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Melange Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 155.979.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Melange Corporation S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013072874/11.

(130089586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Micros Fidelio International Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège de direction effectif: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 109.925.

—  
Les comptes annuels au 30 juin 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013072877/11.

(130089913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Anciens Etablissements CLOOS & KRAUS S.à r.l., successeurs LANNERS et SIEBENALLER, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7559 Bissen, ZAC Jauschwis.  
R.C.S. Luxembourg B 5.686.

—  
*Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 3 juin 2013*

Les associés se considérant comme dûment convoqués se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris la résolution suivante:

Sont nommés gérants avec effet au 3 juin 2013:

Monsieur SIEBENALLER Romain, né le 7 août 1950 à Ettelbrück, demeurant à L-9188 Vichten, 16, rue Neuve;

Monsieur SIEBENALLER Paul, né le 19 mai 1978 à Luxembourg, demeurant à L-9188 Vichten, 1-A, rue Neuve.

Pouvoir de signature: chaque gérant a le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances sous sa seule signature.

Ainsi décidé à Luxembourg, le 3 juin 2013.

Pour extrait conforme

Anc. Ets Cloos & Kraus S.à r.l.

Référence de publication: 2013073230/18.

(130090686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

---

**Micros Fidelio International Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège de direction effectif: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 109.925.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013072878/11.

(130089914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Micros Fidelio International Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège de direction effectif: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 109.925.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013072879/11.

(130089915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Micros Fidelio International Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège de direction effectif: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 109.925.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013072880/11.

(130089916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Henderson Lutra Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 153.858.

*Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2013*

Composition du Conseil d'administration:

- Il a été décidé d'élire Monsieur Andrew James King Steward né le 10 Juin 1958 à Nantwich, Royaume Uni, demeurant professionnellement à Bishopsgate 201, Londres EC2M 3AE, Royaume Uni, en tant qu'administrateur de la Société susmentionnée avec effet au 21 mai 2013 et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2013.

- Il a été décidé de réélire Messieurs Martin Alfred John Sabey, Nicholas Toby Hiscock, Albertus Plomb et Gerhard Kluth en date du 21 mai 2013, en tant qu'administrateurs de la Société et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2013.

Au 21 mai 2013, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- \* Monsieur Martin Alfred John Sabey
- \* Monsieur Nicholas Toby Hiscock
- \* Monsieur Albertus Plomb
- \* Monsieur Gerhard Kluth
- \* Monsieur Andrew Steward

- Il a été décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers Société Coopérative (enregistrée sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 65 477) en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2013.

*Pour Henderson Lutra Fund*

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

*Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2013072732/30.

(130089564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Jacadi Luxe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 118.844.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 31 mai 2013*

L'associé unique a pris acte de la démission des Messieurs Jean Jacques Joseph DUFOREST et Jean Luc SOUFLET de leurs mandats de gérants avec effet au 31 mai 2013.

L'associé unique a décidé de nommer comme nouveaux gérants:

- Monsieur Charles-Henri Jérôme GASQUET, né le 26 mai 1961, à Boulogne Billancourt, gérant de sociétés, demeurant au 2, rue Léon Gatin, F-78000 Versailles, France, avec effet au 31 mai 2013 et pour une durée indéterminée;

- Madame Elisabeth Marie MAGNET ép. CAZORLA, née le 28 août 1962, à Montélimar, France, gérant de sociétés, demeurant au 200, Boulevard Maiesherbes, F-75017 Paris, France avec effet au 31 mai 2013 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose alors comme suit:

- Monsieur Charles-Henri Jérôme GASQUET;

- Madame Elisabeth Marie MAGNET ép. CAZORLA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013072804/21.

(130089449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Falcon Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.227.

Die jährliche Hauptversammlung der Aktionäre vom 17. Mai 2013 hat beschlossen:

1. die Kooptation mit Wirkung zum 1. September 2012 von Herrn Alfred BRANDNER, Pelikanstrasse 37, CH-8021 Zürich in Ersetzung von Herrn Daniel MALKIN, der am 1. September 2012 zurückgetreten war, zu ratifizieren;

2. die Herren:

- Alfred BRANDNER, Pelikanstrasse 37, CH-8021 Zürich

- David PINKERTON, Pelikanstrasse 37, CH-8021 Zürich

- Harald STEINBICHLER, Haymogasse 96, A-1230 Wien

- Joseph A. ZOCK, 40 West 57<sup>th</sup> Street, 19<sup>th</sup> floor, New York, US-NY 10019

als Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2013 entscheidet, zu ernennen;

3. PricewaterhouseCoopers S.à r.l., mit Sitz in Luxemburg als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten jährlichen Hauptversammlung, die über den Jahresabschluss für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2013 entscheidet, zu ernennen.

Luxemburg, den 4. Juni 2013.

*Für Falcon Fund SICAV*

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013072654/24.

(130089268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Knicht Estate Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 128.378.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 4 juin 2013*

Nomination des administrateurs suivants:

- Monsieur Jean-Marc FABER, né le 07/04/1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

- Monsieur Christophe MOUTON, né le 20/11/1971 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

- Monsieur Manuel BORDIGNON, né le 04/06/1969 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs arrivera à échéance lors l'Assemblée Générale Annuelle de 2019.

Reconduction du mandat de l'administrateur suivant:

- Monsieur Jean-Christophe CHOPIN, né le 26/12/1964 à Saint-Handé (France), demeurant au 101, Route Suisse, CH-1296 Coppet, Suisse.

Le mandat de l'administrateur arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2019.

Nomination de la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à.r.l., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2019.

Transfert du siège social de son adresse actuel au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, à sa nouvelle adresse au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
KNIGHT ESTATE Management S.A.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2013072819/30.

(130089531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Portilla S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 138.657.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mai 2013 que:

- Monsieur Dominique CROCENZO, employé privé, né à Villerupt (54) France le 28 février 1976 et demeurant professionnellement à Luxembourg 25A, boulevard Royal L-2449;

Monsieur Matthew Alexander KAHN, employé privé, né à Illinois USA le 26 novembre 1958 et demeurant professionnellement à Luxembourg 25A, boulevard Royal L-2449;

- Monsieur David TUOMEY, tax advisor, né le 10 Mai 1970 à Ciarrai/Kerry (Irlande) demeurant professionnellement à Central Court, 25 Southampton Buildings, London WC2A 1AL, ont été nommés administrateurs en remplacement de Monsieur Cristian Cordella, Monsieur Herman Moors et Monsieur Vincent Willems, administrateurs démissionnaires.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

- Monsieur Dominique CROCENZO a été nommé également président du conseil d'administration.

- La société Fiduciaire Mevea Luxembourg Sarl, (B156455) ayant son siège au 45-47 route d'Arlon à L-1140 Luxembourg, a été nommée Commissaire en remplacement de Ser.Com S.à.r.l, démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

- Le siège social est transféré du 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 8, Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013073001/24.

(130089513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Farringdon Fund II, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 149.094.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires, tenue au siège social de la société, 5 place de la Gare, L-1616 Luxembourg, le 21 mars 2013 à 10h00*

Il résulte dudit procès verbal que:

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé la réélection des Administrateurs pour un nouveau mandat d'un an.

A partir de la date de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit et est élu jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale:

\* M. Bruno Frèrejean, Président et Administrateur,

139, Um Trenker, L-6962 Senningen.

\* M. Jean-Marc Delmotte, Administrateur,

5, Place de la Gare, L-1011 Luxembourg.

\* M. Stephan Karlstedt, Administrateur,

5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé la réélection de DELOITTE AUDIT S.à.r.l., comme Réviseur d'Entreprises, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Statutaire.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Pour extrait conforme

Jean-Marc DELMOTTE

Administrateur

Référence de publication: 2013072656/25.

(130089478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

**INOVAMAIS, Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 177.659.

**OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE**

*Extrait du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique en date du 15 mars 2013*

La Société Anonyme de droit portugais INOVAMAIS - Serviços de consultadoria em inovação tecnológica SA, aux termes de la décision de son Actionnaire Unique la Société Anonyme Inovamais S.A. SGPS, a décidé de créer et d'implanter au Grand-duché de Luxembourg:

- une succursale d'exploitation sous la dénomination de «INOVAMAIS, succursale de Luxembourg».

- L'adresse de la succursale sera établie à L-8080 Bertrange, 57 route de Longwy.

- La succursale aura, dans le cadre des activités de la Société Anonyme de droit portugais INOVAMAIS - Serviços de consultadoria em inovação tecnológica SA, au Luxembourg et à l'étranger, les activités suivantes:

«L'objet de la société consiste en la prestation de services de conseil en innovation technologique, en la formation en innovation, et la réalisation de projets d'innovation.»

- Le siège social de la Société créatrice, la Société Anonyme de droit portugais INOVAMAIS - Serviços de consultadoria em inovação tecnológica SA est situé au Portugal à 4450-309 Matosinhos, Rua Dr. Afonso Cordeiro, 567, inscrite au Registre de Commerce de Porto N°9144 du 16/12/1997, la Société est représentée par son conseil d'administration actuellement en fonction:

\* Monsieur CORREIA NEVES Eurico, né le 5 juin 1966 à Salreu, Estarreja, demeurant à Rua Dr. Afonso Cordeiro, 877, Sala 201, P-4450-007 Matosinhos, Portugal, président,

\* Monsieur OLIVEIRA DE CASTRO Pedro Emanuel, né le 30 octobre 1976 à the São João das Caldas de Vizela Parish, Guimarães municipality, demeurant à 799 Rua de Salgueiros, 4400-572 Vila Nova de Gaia, directeur,

\* Monsieur NUNES DE SOUSA Luis Miguel, né le 25 février 1975 à Argoncilhe, Santa Maria da Feira, demeurant à Travessa da rua Senhor da Pedra, n°168, 4500-786 Nogueira da Regedoura, directeur,

- La succursale n'a pas de capital propre.

- La personne nommée pour une durée indéterminée en tant que représentant permanent de la succursale sera Monsieur Pedro Emanuel OLIVEIRA DE CASTRO, né le 30 octobre 1976 à the São João das Caldas de Vizela Parish, Guimarães municipality, demeurant à 799 Rua de Salgueiros, 4400-572 Vila Nova de Gaia,

Il aura tous pouvoirs nécessaires, sous sa seule signature, pour la gestion journalière et l'exécution des affaires de la succursale.

Le représentant permanent responsable ainsi désigné ci-dessus répondra directement à l'Actionnaire Unique de la Société pour toutes les activités exercées.

*Pour INOVAMAIS - Serviços de consultadoria em inovação tecnológica SA*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013072779/39.

(130089499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Fidare, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 26.949.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le mardi 4 juin 2013 à 16.30 heures au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.*

L'assemblée générale ordinaire a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée décide de renommer comme Administrateurs:

1. M. Pierre Metzler, demeurant au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg
2. M. Michel Bulach, demeurant au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg
3. M. Jacques Reckinger, demeurant au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
4. M. Claude Weber, demeurant au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2014 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2013.

- L'assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises indépendant, KPMG Audit Sàrl, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2014 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013072677/23.

(130090012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**IMR S.A., Insurance Market Research S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1853 Luxembourg, 32/2, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 124.513.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale du 29 mai 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Fabienne MARECHAL, épouse LERUTH, Administrateur, secrétaire, 32/2 rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Philippe LEONET, Administrateur-Délégué, administrateur de sociétés, 248b rue Eugène Ronveaux, B-5350 Ohey, Belgique;

- Monsieur Jean-Louis LERUTH, Administrateur-Délégué et Président du conseil d'administration, administrateur de sociétés, 32/2 rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 29 mai 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

*Pour INSURANCE MARKET RESEARCH S.A. en abrégé IMR S.A.*

Société anonyme

Référence de publication: 2013072780/22.

(130089676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Monterey Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 143.566.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 8 mai 2013 que:

1. La liquidation de la Société a été clôturée;
2. Le liquidateur de la Société a été mandaté à prendre toutes mesures nécessaires et appropriées par rapport à toute dette restante de la Société et des dépenses postérieures à la liquidation ainsi que la distribution de tout résultat de liquidation, la signature des déclarations fiscales et de tout autre document ou actions à prendre après la liquidation pour les besoins de la clôture de celle-ci.
3. Les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 juin 2013.

*Pour la Société  
Un mandataire*

Référence de publication: 2013072924/21.

(130090250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**M.F.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 57.727.

---

**EXTRAIT**

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 24 avril 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Madame Andrea DANY
- Madame Emilia TENTORI
- Madame Nicole THOMMES
- Monsieur Mario FRIGERIO
- Monsieur Marc KOEUNE
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS

Le réviseur d'entreprises agréé est EVRARD & KLEIN S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013072868/20.

(130089544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Morgan Stanley Luxembourg Equity Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 121.918.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 10 janvier 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 février 2013.

Francis KESSELER  
NOTAIRE

Référence de publication: 2013072882/13.

(130089610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Fideurope, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 128.464.

—  
*Extrait de l'assemblée extraordinaire tenue en date 30 mai 2013*

Monsieur le Président expose qu'il a eu l'immense tristesse d'apprendre le décès en date du 20 novembre 2012 de Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur et administrateur-délégué de la société.

L'Assemblée générale décide de renouveler, pour une durée de 3 ans, les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Philippe SLENDZAK, administrateur, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg,
- Monsieur Patrick DELPEYROUX, administrateur, demeurant au 35, avenue Mac Mahon F-75017 Paris

En vue de respecter le nombre minimum d'administrateurs, l'assemblée décide de nommer Madame Sylviane COURTOIS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg comme nouvel administrateur, pour une durée de 3 ans.

L'Assemblée générale décide de renouveler, pour une durée de 3 ans, le mandat du commissaire aux comptes de Madame Susanna FERRON, demeurant au 73, rue Jean Wolter L-5892 Alzingen.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2015.

L'Assemblée générale décide de renouveler, pour une durée indéterminée, le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Philippe SLENDZAK, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Philippe SLENDZAK.

Référence de publication: 2013072678/25.

(130089298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**La Table d'Emile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 33, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 80.597.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mille treize, le vingt-et-un mars

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- Monsieur Emile WEBER, demeurant à 104 rue de Noertzange L-3670 Kayl,
- Madame Sonia KEMP, demeurant à 104 rue de Noertzange L-3670 Kayl.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit: Que les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée «LA TABLE D'EMILE SARL», avec siège social à 33 rue de la Libération L-4210 Esch-sur-Alzette,

Constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert MULLER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 12 février 2001, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 772, du 18 septembre 2001,

Inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 80597, Que le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500.-EUR) représenté par cents (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune,

Que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeuble.

Que les associés souhaitent procéder à la dissolution de la société à responsabilité limitée LA TABLE D'EMILE SARL avec effet immédiat.

Qu'ils déclarent avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la société.

Qu'ils déclarent encore que l'activité de la société a cessé, qu'ils reprennent les éventuels actifs et passifs.

Que les associés seront tenus des dettes éventuelles.

Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée à compter du 31 décembre 2012, et que la société est à rayer du Registre de Commerce et des Sociétés.

Que les livres et documents de la société sont conservés pendant cinq ans à l'adresse des associés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société.

83490

Frais

Les frais et honoraires des présentes sont à charge des comparants.

Le montant des frais incombant aux comparants en raison des présentes est estimé à 850.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: HOLTZ; KEMP; WEBER

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 mars 2013. Relation: EAC/2013/3970. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Signature.

Référence de publication: 2013072842/42.

(130090037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

### LUX PPGS S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8211 Mamer, 87, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg E 5.090.

#### STATUTS

L'an deux mille treize, le 31 mai:

Ont comparu:

1) Monsieur Pedro Augusto DA SILVA PINTO, né le 26 juin 1984 à Rosem Marco de Canaveses (Portugal), gérant, demeurant à L-1840 Luxembourg, 37, boulevard Joseph II C,

2) Monsieur Sandro GIOIOSO, né le 1<sup>er</sup> juillet 1982 à Saarburg (D) gérant, demeurant à L-8265 MAMER, 34, rue François Trausch,

3) Monsieur Jean ROSSI, né le 1<sup>er</sup> mai 1963 à Turi (I) directeur commercial, demeurant à L-8211 MAMER, 87, route d'Arlon,

4) Monsieur Philippe ROSSI, né le 16 mars 1968 à Luxembourg, employé privé, demeurant à L-8211 MAMER, 87A, route d'Arlon.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils entendent constituer par les présentes:

#### Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Objet, Durée, Siège

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes une société civile immobilière qui prendra la dénomination de LUX PPGS S.C.I.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la vente, la location et la mise en valeur de tous immeubles bâtis ou non bâtis au Luxembourg et à l'étranger. La société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières ou financières et plus particulièrement cautionner toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son prédit objet ou susceptibles de le favoriser.

**Art. 3.** La société aura une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à L-8211 MAMER, 87, route d'Arlon, il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

#### Titre II. - Capital social, Parts d'intérêts

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 1000,- (mille euros) représenté par cent (100) parts d'intérêts de EUR 10 - (dix euro) chacune. Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1) Monsieur Pedro Augusto DA SILVA PINTO préqualifié . . . . .	25 parts
2) Monsieur Sandro GIOIOSO, préqualifié . . . . .	25 parts
3) Monsieur Jean ROSSI, préqualifié . . . . .	25 parts
4) Monsieur Philippe ROSSI, préqualifié . . . . .	25 parts
Total: cent parts sociales: . . . . .	100 parts

Les associés déclarent et reconnaissent que le montant du capital social est entièrement libéré et se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés survivants représentant au moins les trois quarts du capital social.

Toutefois aucun agrément n'est requis en cas de transmission pour cause de mort à des descendants en ligne directe ou au conjoint actuel respectif.

Les cessions des parts à des tiers de quelque nature que ce soit, sont soumises à un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans 30 jours de la notification du projet de cession de parts par lettre recommandée.

**Art. 7.** Les cessions des parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiées à la société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code civil.

**Art. 8.** Chaque part d'intérêt confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre des parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

**Art. 9.** Dans leurs rapports respectifs avec leurs co-associés, les associés seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du Code civil.

**Art. 10.** Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation la société peut suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant par indivis à différents copropriétaires.

**Art. 11.** Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 12.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés.

De même l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des associés ne mettront point fin à la société; celle-ci continuera entre les autres associés, à l'exclusion de l'associé ou des associés en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite ou de liquidation judiciaire, lesquels ne pourront prétendre qu'au paiement de la valeur de leurs parts par les autres associés ou par un tiers acheteur présenté par le gérant.

### **Titre III. - Administration de la société**

**Art. 13.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

**Art. 14.** Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

### **Titre IV. - Exercice social**

**Art. 15.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

### **Titre V. - Réunion des associés**

**Art. 16.** Les associés se réunissent au moins une fois par an à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours francs à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartiennent. Dans toute réunion d'associés chaque part donne droit à une voix. En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitier et nu-propriétaire, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à l'unanimité des voix.

### **Titre VI. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 19.** En cas de dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

### **Titre VII. - Dispositions générales**

**Art. 20.** La société peut être transformée en société commerciale par décision prise en assemblée générale suivant les règles de modification des statuts.

**Art. 21.** Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille treize.

#### *Réunion des associés*

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Pedro Augusto DA SILVA PINTO préqualifié

Monsieur Sandro GIOIOSO, préqualifié

Monsieur Jean ROSSI, préqualifié

Monsieur Philippe ROSSI, préqualifié

2) La Société est valablement engagée par la signature conjointe des quatre gérants.

3) Le siège social est fixé au 87, route d'Arlon L-8211 MAMER

Signatures.

Référence de publication: 2013073207/124.

(130089416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2013.

### **Agadi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 177.702.

#### — STATUTS

L'an deux mil treize, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Mehdi DUMARTIN, étudiant, né le 18 octobre 1989 à Metz (France), demeurant au 222, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg,

ici représenté par Madame Manuela MAUSEN, employée, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, (la Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 26 mars 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.**

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «AGADI S.A.».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Durée de la Société.**

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

#### **Art. 4. Objet social.**

4.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

#### **Art. 7. Réunions de l'Assemblée des Actionnaires de la Société.**

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième vendredi du mois de juin à 16:30 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

#### **Art. 8. Délais de Convocation, Quorum, Procurations, Avis de Convocation.**

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 9. Administration de la Société.**

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

#### **Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.**

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant le Conseil d'Administration déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

#### **Art. 12. Délégation de Pouvoirs.**

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

#### **Art. 13. Signatures autorisées.**

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

#### **Art. 14. Conflit d'Intérêts.**

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison

de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

#### **Art. 15. Commissaire(s).**

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 16. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

#### **Art. 17. Affectation des Bénéfices.**

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 18. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 19. Modifications statutaires.** Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

**Art. 20. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2014.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, pré qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les trente et un mille (31.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

*Résolutions de l'Associé Unique*

L'Actionnaire Unique, pré qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1);

2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

(i) Madame Stéphanie COLLEAUX, employée, née à Dinant (Belgique), le 2 décembre 1977, demeurant à professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

(ii) Madame Nadia UWIMANA, employée, née à Nyarugenge-Kigali (Rwanda), le 15 août 1980, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

(iii) Monsieur Jean-Hugues DOUBET, maître en Droit Privé, né à Strasbourg (France), le 7 mai 1974, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommée commissaire de la Société;

4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2018; et

5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire du comparant, celle-ci-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MAUSEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 mai 2013. LAC/2013/24195. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013073240/261.

(130090996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

**AMO Holding 17 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.801.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of May.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The sole shareholder of the société à responsabilité limitée "AMO Holding 17 S.à r.l.", having its registered office at 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B135801 (hereinafter the "Company") and incorporated pursuant to a notarial deed on January 18, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 485 of February 26, 2008. The Articles of Association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary as of this day, not yet published in the Mémorial C, Register of Companies and Associations,

namely:

"AM Global Holding Bis" a société à responsabilité limitée, having its registered office at 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B103018, here represented by Mrs Ana Paula DA SILVA, Paralegal, professionally residing at 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on 29 may 2013,

said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing company and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration,

holding the total of two hundred (200) shares out of the two hundred (200) shares issued, representing the entire issued share capital of the Company that amounts to twenty million euro (EUR 20,000,000.-).

The appearing company, acting as the sole shareholder of the Company, declaring to disregard the formal rules to hold a shareholders' meeting, such as convening, agenda and constitution of the committee and acknowledging being perfectly informed about the decisions to be taken.

After discussion, the appearing company records the following resolutions:

### *First resolution*

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one hundred sixty million euro (EUR 160,000,000.-) so as to raise it from its current amount of twenty million euro (EUR 20,000,000.-) up to one hundred eighty million euro (EUR 180,000,000.-), by the creation and the issue of one thousand six hundred (1,600) new shares without nominal value, and with a share premium of six billion five hundred twenty-four million nine hundred two thousand one hundred eight euro and twenty-two cents (EUR 6,524,902,108.22).

### *Subscription and Payment*

The sole shareholder subscribes to the new shares and declares to entirely pay up the new shares by a contribution in kind which consists in three hundred seventy-five million (375,000,000) shares in "ArcelorMittal Holdings AG" an "Aktiengesellschaft", having its registered office at Alpenstrasse 15, CH-6304 Zug, registered with the Register of Commerce and Companies of Switzerland, under number CH170.3.029.024-8; for a total value of six billion six hundred eighty-four million nine hundred two thousand one hundred eight euro and twenty-two cents (EUR 6,684,902,108.22) of which one hundred sixty million euro (EUR 160,000,000.-) will be allocated to the share capital and six billion five hundred twenty-four million nine hundred two thousand one hundred eight euro and twenty-two cents (EUR 6,524,902,108.22) to the share premium.

The supporting documents of the subscription, the existence of the contribution in kind and its real value were presented to the notary who expressly recognizes them.

### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, article 5 of the Company's Articles of Association is amended and shall henceforth read as follows:

**Art. 5.** "The Company's subscribed share capital is fixed at one hundred eighty million euro (EUR 180,000,000.-) represented by one thousand eight hundred (1,800) shares without par value and fully paid up."

### *Costs and Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of the present deed are estimated approximately at six thousand five hundred Euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the attorney of the appearing party known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said attorney signed together with the Notary, this original deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «AMO Holding 17 S.à r.l.», ayant son siège social au 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B135801, ci-après dénommée la «Société», constituée suivant acte notarié en date du 18 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 485 du 26 février 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date de ce jour, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

à savoir:

«AM Global Holding Bis», société à responsabilité limitée avec siège social au 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 103018, représentée aux fins des présentes par Madame Ana Paula DA SILVA, Paralegal, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 mai 2013,

laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

détenant le total des deux cents (200) parts sociales sur les deux cents (200) parts sociales émises représentant l'intégralité du capital social de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000.-).

La société comparante, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la Société convient de faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocations, ordre du jour et constitution du bureau, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir.

Après discussion, elle prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent soixante millions d'euros (EUR 160.000.000.-) afin de le porter de son montant actuel de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000.-) à un montant de cent quatre-vingts millions d'euros (EUR 180.000.000.-) par la création et l'émission de mille six cents (1.600) parts sociales sans désignation de valeur nominale, assorti d'une prime d'émission totale de six milliards cinq cent vingt-quatre millions neuf cent deux mille cent huit euros et vingt-deux cents (EUR 6.524.902.108,22).

*Souscription et Paiement*

L'associé unique déclare souscrire aux nouvelles parts sociales et déclare les libérer entièrement par un apport en nature, consistant en trois cent soixante-quinze millions (375.000.000) d'actions détenues dans «ArcelorMittal Holdings AG» une société «Aktiengesellschaft», ayant son siège social à Alpenstrasse 15, CH-6304 Zug, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés en Suisse, sous le numéro CH-170.3.029.0248, pour une valeur totale d'un six milliards six cent quatre-vingt-quatre millions neuf cent deux mille cent huit euros et vingt-deux cents (EUR 6.684.902.108,22) dont cent soixante millions d'euros (EUR 160.000.000.-) seront affectés au capital social et six milliards cinq cent vingt-quatre millions neuf cent deux mille cent huit euros et vingt-deux cents (EUR 6.524.902.108,22) à la prime d'émission.

Les documents justificatifs de la souscription, de l'existence de l'apport en nature et de sa valeur réelle ont été présentés au notaire soussigné qui les reconnaît expressément.

*Deuxième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'article 5 des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5.** «Le capital social est fixé à cent quatre-vingts millions d'euros (EUR 180.000.000.-); il est représenté par mille huit cents (1.800) parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées.»

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à approximativement à six mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A.P. DA SILVA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 mai 2013. Relation: EAC/2013/6990. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Releveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013073263/118.

(130090280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

**ALL Diffusion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3761 Tétange, 34, rue Thomas Byrne.

R.C.S. Luxembourg B 177.698.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le quatre juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) La société à responsabilité limitée «VLM S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-3725 Rumelange, 20, rue Dr. Flesch, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 175731,

ici représentée par son gérant unique, Monsieur Maxime AREND, né à Thionville (France) le 31 janvier 1988, demeurant à L-3733 Rumelange, 49, Cité Kiirchbiereg, lequel peut valablement engager ladite société en toutes circonstances par sa seule signature.

2) Monsieur Guillaume LANZALACO, né à Algrange (France) le 13 décembre 1987, demeurant à F-57440 Algrange, 6, Impasse de la Mine d'Angevillers.

3) Monsieur Claude LASCAUX, né à Hayange (France) le 12 octobre 1987, demeurant à F-57440 Algrange, 17, lot les Platanes.

4) Monsieur Fabien MARTINO, né à Toulouse (France) le 14 février 1985, demeurant à F-57440 Algrange, 4, rue des Primevères.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de:

"ALL Diffusion S.à r.l."

**Art. 3.** Le siège social est établi à Tétange (Commune de Kayl).

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité simple du capital social.

**Art. 5.** La société a pour objet le commerce, l'achat et la vente de tous objets et les prestations de services.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de € 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de € 125,- (cent vingt-cinq Euros) chacune.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-proprétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

**Art. 10.**

a) Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas prévus aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.

b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.

c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.

**Art. 11.** La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités présents ont souscrit aux parts créées de la manière suivante:

1.- Par la société «VLM S.à r.l.», le comparant sub 1) . . . . .	30 parts
2.- Par Monsieur Guillaume LANZALACO, le comparant sub 2) . . . . .	30 parts
3.- Par Monsieur Claude LASCAUX, le comparant sub 3) . . . . .	20 parts
4.- Par Monsieur Fabien MARTINO, le comparant sub 4) . . . . .	20 parts
TOTAL: CENT Parts sociales. . . . .	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de € 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre de l'an deux mille treize.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

#### *Frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3761 Tétange, 34, rue Thomas Byrne.

- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Guillaume LANZALACO, né à Algrange (France) le 13 décembre 1987, demeurant à F-57440 Algrange, 6, Impasse de la Mine d'Angevillers, préqualifié.

- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Claude LASCAUX, né à Hayange (France) le 12 octobre 1987, demeurant à F-57440 Algrange, 17, lot les Platanes, préqualifié.

La société est valablement engagée soit:

- 1) par la signature unique du gérant technique;
- 2) par les signatures conjointes des gérants technique et administratif.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: AREND, LANZALACO, LASCAUX, MARTINO, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05/06/2013. Relation: EAC/2013/7138. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): HALSDORF.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 juin 2013.

Référence de publication: 2013073254/144.

(130090782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

**Bilbao HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 177.693.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of May.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

Triton Managers IV Limited, a limited liability company governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 108796, acting as general partner of Triton Fund IV General Partner L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 1486, itself being the general partner of Triton Fund IV L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1487,

represented by Me Marc Frantz, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 29 May 2013; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn up:

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Bilbao HoldCo S.à.r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 28 of the Articles of Incorporation.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into:

- one million two hundred forty-one thousand (1,241,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class A shares (the "Class A Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class B shares (the "Class B Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class C shares (the "Class C Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class D shares (the "Class D Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class E shares (the "Class E Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class F shares (the "Class F Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class G shares (the "Class G Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class H shares (the "Class H Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up; and
- one thousand (1,000) class I shares (the "Class I Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one entire class of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class. In the case of a repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting from the Class I Shares until the Class A Shares).

The redemption price shall be set by reference to the higher of (a) the nominal value of each redeemed share and (b) the following formula: dividing (i) the total amount of any distributable sums less the portion of the Profit Entitlement to be allocated to the other classes of shares in accordance with Article 27 by (ii) the number of shares constituting the class to be redeemed. Redemption of shares may only be decided to the extent that sufficient distributable funds are available to settle the redemption price in full.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other, provided always that such conference call, videoconference or other similar means of communication is initiated from Luxembourg. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of being or having been Manager, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé), the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)), if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 20. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 21. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxyholder.

**Art. 22. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 23. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 24. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

## Chapter V. Financial year, financial statements, distribution of profits

**Art. 25. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 26. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 27. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s).

In respect of each distribution of dividend, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- each Ordinary Share shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty-five per cent (0.65%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class A Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class B Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class C Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class D Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class E Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class F Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class G Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class H Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class I Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such share, (together the "Profit Entitlement"); and

any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the shares forming the then last outstanding class of shares in reverse alphabetical order (starting from the Class I Shares until the Class A Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;

(ii) second, to the shareholders for the repayment of the nominal value of their shares in the Company;

(iii) third, to the holders of all classes of shares in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

## Chapter VII. Applicable law

**Art. 29. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
Triton Fund IV L.P. . . . . .	EUR 12,500.-	1,241,000 Ordinary Shares 1,000 Class A Shares 1,000 Class B Shares 1,000 Class C Shares 1,000 Class D Shares 1,000 Class E Shares 1,000 Class F Shares 1,000 Class G Shares 1,000 Class H Shares 1,000 Class I Shares	EUR 12,500.-
Total: . . . . .	EUR 12,500.-	1,241,000 Ordinary Shares 1,000 Class A Shares 1,000 Class B Shares 1,000 Class C Shares 1,000 Class D Shares 1,000 Class E Shares 1,000 Class F Shares 1,000 Class G Shares 1,000 Class H Shares 1,000 Class I Shares	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

### *Transitory Provision*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2013.

### *Shareholders resolutions*

#### *First Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Second Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr Lars Frankfelt, company director, born on 20 July 1956 in Brännkyrka (Sweden), with professional address at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, as Class A Manager;
- Mr Michiel Kramer, company director, born on 25 January 1961 in Hilversum (the Netherlands), with professional address at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as Class B Manager;
- Mr Heiko Dimmerling, company director, born on 13 January 1970 in Fulda (Germany), with professional address at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as Class B Manager.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente mai.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Triton Managers IV Limited, une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 108796, agissant en tant que general partner de Triton Fund IV General Partner L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 1486, elle-même étant le general partner de Triton Fund IV L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1487,

représentée par Maître Marc Frantz, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 mai 2013; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Bilbao HoldCo S.à.r.l.».

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 28 des Statuts.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en:

- un million deux cent quarante-et-un mille (1.241.000) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées; et
- mille (1.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le capital émis de la Société peut être réduit par l'annulation des parts sociales, y compris par l'annulation d'une catégorie de parts sociales entière suite au rachat et à l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette catégorie. En cas de rachat et annulation d'une catégorie entière de parts sociales, ce rachat et cette annulation doivent être faits dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par les Parts Sociales de Catégorie I jusqu'aux Parts Sociales de Catégorie A).

Le prix de rachat doit être fixé par référence au montant le plus élevé entre (a) la valeur nominale de chaque part sociale rachetée, et (b) le montant calculé selon la formule suivante: division (i) du montant total de toutes les sommes

distribuables moins la partie du Droit au Bénéfice attribuable aux autres catégories de parts sociales conformément à l'Article 27 par (ii) le nombre de parts sociales constituant la catégorie devant être rachetée. Le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des fonds distribuables suffisants sont disponibles pour permettre le paiement intégral du prix de rachat.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** Le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### Chapitre III. Gérants, Commissaires

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres, à condition que ces conférence téléphonique, visioconférence ou autre moyen de communication similaire soient toujours initiées de Luxembourg. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 20. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 21. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 22. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 23. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 24. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 25. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 26. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 27. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés. Lors de chaque distribution de dividendes, le montant alloué à cet effet sera distribué de la manière suivante:

- chaque Part Sociale Ordinaire aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante-cinq pour cent (0,65%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque Part Sociale de Catégorie A (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante pour cent (0,60%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque Part Sociale de Catégorie B (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque Part Sociale de Catégorie C (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque Part Sociale de Catégorie D (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque Part Sociale de Catégorie E (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque Part Sociale de Catégorie F (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque Part Sociale de Catégorie G (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque Part Sociale de Catégorie H (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque Part Sociale de Catégorie I (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale de cette part sociale (ensemble le «Droit au Bénéfice»), et

après allocation du Droit au Bénéfice, le solde du montant du dividende sera distribué intégralement à toutes les parts sociales constituant la dernière catégorie de parts sociales alors en circulation dans l'ordre alphabétique inverse (commençant par les Parts Sociales de Catégorie I jusqu'aux Parts Sociales de Catégorie A).

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, aux créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) pour toutes les dettes et passifs de la Société;

(ii) en deuxième lieu, aux associés pour le remboursement de la valeur nominale de leurs parts sociales dans la Société;

(iii) en troisième lieu, aux détenteurs de toutes les catégories de parts sociales suivant les règles de priorité et les proportions nécessaires afin d'aboutir sur une base globale au même résultat économique que les règles de distribution prévues pour les distributions de dividendes.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 29. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
Triton Fund IV L.P. . . . . .	EUR 12.500,-	1.241.000 Parts Sociales Ordinaires 1.000 Parts Sociales de Catégorie A 1.000 Parts Sociales de Catégorie B 1.000 Parts Sociales de Catégorie C 1.000 Parts Sociales de Catégorie D 1.000 Parts Sociales de Catégorie E 1.000 Parts Sociales de Catégorie F 1.000 Parts Sociales de Catégorie G 1.000 Parts Sociales de Catégorie H 1.000 Parts Sociales de Catégorie I	EUR 12.500,-
Total: . . . . .	EUR 12.500,-	1.241.000 Parts Sociales Ordinaires 1.000 Parts Sociales de Catégorie A 1.000 Parts Sociales de Catégorie B 1.000 Parts Sociales de Catégorie C 1.000 Parts Sociales de Catégorie D 1.000 Parts Sociales de Catégorie E 1.000 Parts Sociales de Catégorie F 1.000 Parts Sociales de Catégorie G 1.000 Parts Sociales de Catégorie H 1.000 Parts Sociales de Catégorie I	EUR 12.500,-

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

### Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2013.

### Assemblée générale extraordinaire

#### Première Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

#### Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Monsieur Lars Frankfelt, dirigeant de société, né le 20 juillet 1956 à Brännkyrka (Suède), ayant son adresse professionnelle au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE2 3QL, en tant que Gérant de Catégorie A;

- Monsieur Michiel Kramer, dirigeant de société, né le 25 janvier 1961 à Hilversum (Pays Bas), ayant sa résidence professionnelle au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que Gérant de Catégorie B;

- Monsieur Heiko Dimmerling, dirigeant de société, né le 13 janvier 1970 à Fulda (Allemagne), ayant sa résidence professionnelle au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que Gérant de Catégorie B.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 31 mai 2013. REM/2013/904. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 6 juin 2013.

Référence de publication: 2013073287/757.

(130090615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

### **Buchler SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4886 Lamadelaine, 3, rue Jean Thill.

R.C.S. Luxembourg E 5.091.

### STATUTS

L'an deux mille treize, le 14 mai

Ont comparu:

1) Madame BUCHLER Gaby, artisan indépendant, née le 22 mai 1948 à Rodange, demeurant à 3, rue Jean Thill L-4886 LAMADELAJJSFE

2) Monsieur BUCHLER René, consultant, né le 3 novembre 1951 à Rodange, demeurant à Résidence Golfclub, Villa 122, TN-1057 GAMMARTH

Lesquels comparants ont acte les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les comparants une société civile qui existera entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et de ceux qui pourront le devenir ultérieurement.

Cette société sera régie par les présents statuts, ainsi que par les lois luxembourgeoises, notamment les articles 1832 à 1872 du code civil.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles, dans la limite d'opérations de caractère strictement civil, et à l'exclusion de toutes opérations commerciales.

La société pourra dans le cadre de son activité emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

**Art. 3.** La société prend la dénomination suivante: BUCHLER SCI

La dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

**Art. 4.** Le siège de la société est fixé à LAMADELAINE. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

La société peut être dissoute par décision des associés prise à la majorité prévue à l'article 13 des statuts.

La dissolution de la société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux mille Euros (2.000,00 eur), représenté par deux cents (200) parts d'intérêts de dix Euros (10,00 eur) chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme deux mille Euros (2.000,00 eur) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société civile. Ces parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

1. Madame Gaby BUCHLER, préqualifiée, cent parts .....	100
2. Monsieur René BUCHLER, préqualifié, cent parts .....	100
TOTAL: deux cent (200) parts .....	200

**Art. 7.** Les parts d'intérêts ne sont représentées par aucun titre. Elles ne sont pas négociables. Chaque année l'assemblée des associés fixe la valeur d'une part d'intérêts.

**Art. 8.** La cession de parts d'intérêts doit être constatée par un acte authentique ou sous seing privé. Pour être opposable à la société, la cession doit conformément à l'article 1690 du code civil, lui être signifiée par acte extrajudiciaire

ou être acceptée par la gérance dans un acte authentique. Pour être opposable aux tiers, la cession doit faire l'objet d'une publicité au Mémorial Recueil Spécial C.

Les parts seront librement cessibles entre associés. Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés, qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant trois quarts du capital social, à l'exclusion toutefois de tout transfert de propriété, ou partie du droit de propriété, résultant d'une dévolution successorale.

En cas de refus d'agrément, les autres associés sont tenus de racheter ou de présenter un autre acquéreur.

**Art. 9.** Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation, la société peut suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant à des copropriétaires indivis.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers ou légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** Chaque part d'intérêt confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Dans leurs rapports respectifs avec leurs co-associés, les associés seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, et qui ne portent pas la signature de tous les associés, les mandataires de la société devront, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent, par suite de cette renonciation, intenter d'actions et de poursuites que contre la société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 11.** La société est gérée collectivement par les associés.

Toutefois, ils peuvent confier cette gestion à un ou plusieurs associés-gérants, qui sont nommés par les associés à la majorité simple des voix. Ils sont révocables dans les mêmes conditions. L'assemblée fixe la durée de leur mandat.

Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet, dans les limites prévues à l'article 13.

Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

**Art. 12.** Les associés se réunissent au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture des comptes, à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation. Les associés peuvent se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Dans toute réunion, chaque part donne droit à une voix. Les résolutions sont prises à la double majorité simple des associés et des voix attachées à leurs parts, présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

**Art. 13.** Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, qu'elles qu'en soient la nature et l'importance. Les décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité de trois quarts des parts existantes.

**Art. 14.** Chaque année au 31 décembre, il est dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Cet inventaire sera signé par tous les associés.

Les bénéfices nets constatés par cet inventaire seront partagés entre les associés proportionnellement à leur participation dans le capital social, les pertes s'il en existe, seront supportées par eux dans les mêmes proportions.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, sa liquidation se fera par les soins des associés, ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui serait nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

**Art. 16.** Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

A l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués. A l'unanimité, ils prennent les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-4886 LAMADELAINE 3, rue Jean Thill

2. La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux associés, à savoir

Madame BUCHLER Gaby, artisan indépendant, née le 22 mai 1948 à Luxembourg, demeurant à 3, rue Jean Thill L-4886 LAMADELAINE et Monsieur BUCHLER René, consultant, né le 3 novembre 1951 à Luxembourg, demeurant à Résidence Golfclub, Villa 122, TN-1057 GAMMARTH

Fait à Lamadelaine, le 14 mai 2013.

Signatures.

Référence de publication: 2013073313/105.

(130090474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

---

**AMO Holding 11 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.572.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of May.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

The sole shareholder of the société anonyme "AMO Holding 11 S.A.", having its registered office at 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B135572 (hereinafter the "Company") and incorporated pursuant to a notarial deed on January 18, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 425 of February 19, 2008. The Articles of Association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary of February 22, 2013, which deed has been published in the Mémorial C, Register of Companies and Associations on May 14, 2013, number 1127,

namely:

"AM Global Holding", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B102898, here represented by Mrs Ana Paula DA SILVA, Paralegal, professionally residing at 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on 29 May 2013,

said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing company and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration,

holding the total of one thousand (1,000) shares out of the one thousand (1,000) shares issued, representing the entire issued share capital of the Company that amounts to one hundred million Euro (Euro 100,000,000.-).

The appearing company, acting as the sole shareholder of the Company, declaring to disregard the formal rules to hold a shareholders meeting, such as convening, agenda and constitution of the committee and acknowledging being perfectly informed about the decisions to be taken.

After discussion, the appearing company records the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to suppress the designation the par value of the shares.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one hundred million euro (EUR 100,000,000.-) so as to raise it from its current amount of one hundred million euro (EUR 100,000,000.-) up to two hundred million euro (EUR 200,000,000.-), by the creation and the issue of one thousand (1,000) new shares without nominal value, and with a share premium of six billion five hundred ninety-five million three hundred eighty-two thousand eight hundred thirty euro and ten cents (EUR 6,595,382,830.10).

*Subscription and Payment*

The sole shareholder subscribes to the new shares and declares that the new shares have been entirely paid in cash, so that the amount six billion six hundred ninety-five million three hundred eighty-two thousand eight hundred thirty euro and ten cents (EUR 6,695,382,830.10) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

The total contribution of six billion six hundred ninety-five million three hundred eighty-two thousand eight hundred thirty euro and ten cents (EUR 6,695,382,830.10.-) will be allocated as follows: (i) one hundred million euro (EUR 100,000,000.-) will be allocated to the share capital of the Company and (ii) six billion five hundred ninety-five million three hundred eighty-two thousand eight hundred thirty euro and ten cents (EUR 6,595,382,830.10.-) will be allocated to the share premium account.

### *Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, article 5 first paragraph of the Company's Articles of Association is amended and shall henceforth read as follows:

**Art. 5. (First paragraph).** "The subscribed share capital is set at to two hundred million euro (EUR 200,000,000.-) consisting of two thousand (2,000) shares without par value and fully paid up."

### *Costs and Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of the present deed are estimated approximately at six thousand five hundred Euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the attorney of the appearing party known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said attorney signed together with the Notary, this original deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

### *A comparu:*

le seul et unique actionnaire de la société anonyme «AMO Holding 11 S.A.», ayant son siège social au 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B135572, ci-après dénommée la «Société», constituée suivant acte notarié en date du 18 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 425 du 19 février 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1127 du 14 mai 2013,

à savoir:

«AM Global Holding», société à responsabilité limitée avec siège social au 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 102898, représentée aux fins des présentes par Madame Ana Paula DA SILVA, Paralegal, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 mai 2013,

laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

détenant le total des mille (1.000) actions sur les mille (1.000) actions émises représentant l'intégralité du capital social de cent millions d'euros (EUR 100.000.000.-).

La société comparante, agissant en sa qualité de seul et unique actionnaire de la Société convient de faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocations, ordre du jour et constitution du bureau, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir.

Après discussion, elle prend les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'actionnaire unique décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

### *Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent millions d'euros (EUR 100.000.000.-) afin de le porter de son montant actuel de cent millions d'euros (EUR 100.000.000.-) à un montant de deux cent millions d'euros (EUR 200.000.000.-) par la création et l'émission de mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, assorti d'une prime d'émission totale de six milliards cinq cent quatre-vingt-quinze millions trois cent quatre-vingt-deux mille huit cent trente euros et dix cents (EUR 6.595.382.830,10).

### *Souscription et Paiement*

L'actionnaire unique déclare souscrire aux nouvelles actions et déclare les libérer entièrement en numéraire, de sorte que la somme de six milliards six cent quatre-vingt-quinze millions trois cent quatre-vingt-deux mille huit cent trente euros et dix cents (EUR 6.695.382.830,10) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total de six cent quatre-vingt-quinze millions trois cent quatre-vingt-deux mille huit cent trente euros et dix cents (EUR 6.695.382.830,10) sera alloué comme suit: (i) cent millions d'euros (EUR 100.000.000.-) au capital social et

(ii) six milliards cinq cent quatre-vingt-quinze millions trois cent quatre-vingt-deux mille huit cent trente euros et dix cents (EUR 6.595.382.830,10) au compte de prime d'émission.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5. (Premier alinéa).** «Le capital social souscrit est fixé à deux cent millions d'euros (EUR 200.000.000.-); il est représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées.»

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à approximativement à six mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A.P. DA SILVA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 mai 2013. Relation: EAC/2013/6991. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013073260/119.

(130090228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

---

**Melange Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.979.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 5 juin 2013*

1. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant.

2. Mme Mounira MEZIADI a démissionné de son mandat de gérante.

3. Monsieur Donovan ANDRE, administrateur de sociétés, né à Virton (Belgique), le 21 janvier 1986, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

4. Monsieur David SANA, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 10 avril 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Melange Corporation S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013072875/20.

(130089588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Muse Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Muse Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013072886/11.

(130090108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---